



Preavis de déménagement pour un logement

Par **choup87_old**, le **20/12/2007 à 18:59**

Bonjour, je viens vers vous pour un petit problème qui se pose avec notre préavis de logement. Je suis fonctionnaire et je prends une mise en disponibilité pour suivre mon conjoint dans le limousin. Mon ami a trouvé un autre emploi sur limoges qui commence le 2 janvier. Moi, j'ai retrouvé du travail dans une entreprise privée à limoges et je commence le 15 janvier. Nous avons donc donné notre préavis de 1 mois pour notre logement mais il me dit que le seul moyen de réduire le préavis à un mois c'est de partir pour mutation. Ma question est donc de savoir si ma mise en disponibilité peut être considérée comme mutation puisque je travaille dans le privé pour le moment, mais je suis sur la liste d'attente de la mairie de Limoges et que je reste fonctionnaire pendant ma mise en disponibilité. De plus, si ce n'est pas possible et que nous soyons obligés de payer 3 mois de préavis, je souhaite savoir si nous décidons de ne pas les payer peuvent-ils se payer sur la caution et risquons nous des poursuites? Merci de me répondre dès demain si possible c'est très urgent. Merci de m'envoyer la réponse sur magmonneron@yahoo.fr Mlle Monneron